



ville de  
**Grans**

Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250213-DM\_2025\_18-AU



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2025/18**

**1.4 – Autres types de contrats**

**Approbation de l'offre de la société Gaia Humaine pour le renouvellement de la licence du logiciel ServOnOff pour la gestion des postes informatiques de la Mairie.**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition faite par la société Gaia Humaine enregistrée en Mairie le 13 février 2025, sou le numéro GED 2025/585, comprenant la licence du logiciel ServOnOff pour gérer le parc informatique de la Mairie,

Considérant que la société Gaia Humaine propose une offre économiquement avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'accepter la proposition de la société Gaia Humaine, sise 13 allée des mésanges, 13080 Luynes, pour prix global et forfaitaire HT annuel de 3 249,72 € (trois mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-douze cents hors taxes) soit un montant TTC annuel de 3 899,66 € (trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-six cents toutes taxes comprises)

#### **Article 2 :**

Le renouvellement de la licence prendra effet à compter de sa notification pour une durée de 3 ans.

#### **Article 3 :**

La dépense sera imputée à l'article correspondant du Budget Primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 13 février 2025

Publié le 17/02/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI  
Date : 13/02/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES





**Gaia Humaine**  
13 allée des mésanges  
13080 Luynes

Tél : 06.26.31.59.14  
Fax : 09.57.42.03.11

**Société de Services en Ingénierie Informatique**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250213-DM\_2025\_18-AU



**Mairie de Grans**  
Boulevard Victor-Jauffet  
13450 Grans

à

Siret : 21130044700011  
Nom service:Informatique

Monsieur Colling,

J'ai le plaisir de vous adresser votre étude personnalisée en réponse à votre demande.

**Contenu de cette prestation :**

- Achat de licences ServOnOff afin de gérer les ordinateurs de votre site pendant **3 ans** :
  - Nombre d'ordinateurs : 180
- Nous vous offrons 180 licences supplémentaires afin de pouvoir gérer au maximum 360 ordinateurs.
- Nous vous offrons une remise de 10 % liée à cette licence de 3 ans.

De plus, nous vous proposons la formule de parrainage suivante, à votre convenance :

- Si nous pouvons contacter de votre part un de vos « filleuls », et qu'à la fin de son mois d'essai, celui-ci achète la solution ServOnOff, vous bénéficierez d'une remise de 5 % sur votre prochaine facture annuelle.
- Ceci, dans la limite de 50 % de remise, soit 10 parrainages.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à Gaia Humaine et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe LEANDRI  
Maire de Grans  
dûment habilité par  
Décision Municipale  
n°2025/18

Luynes  
Le 04/02/2025

Christophe Godéreaux  
Gérant de Gaia Humaine



**Gaia Humaine**  
13 allée des mésanges  
13080 Luynes

Tél : 06.26.31.59.14  
Fax : 09.57.42.03.11

**Société de Services en Ingénierie Informatique**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250213-DM\_2025\_18-AU



**Mairie de Grans**  
Boulevard Victor-Jauffet  
13450 Grans

à

Siret : 21130044700011  
Nom service: Informatique

### DEVIS 20250124-MGRANS3

Type de solution	Prix unitaire HT(€)	Nombre d'unité	Total HT (€)	
ServOnOff serveur	306,00	1	306,00	
ServOnOff Client	18,36	180	3304,80	
ServOnOff Client sup.	18,36	180	3304,80	
Remise 100%	-18,36	180	-3304,80	
Sous total HT (€)			3610,80	
Remise (€)			-361,08	-10,00%
<b>Licences HT (€)</b>			<b>3249,72</b>	
TVA (€)			649,94	20,00%
<b>Licences TTC (€)</b>			<b>3899,66</b>	

Prochaine date anniversaire : le 01/03/2028.

Jusqu'à cette date, vous bénéficierez gratuitement de toutes les mises à jours. Deux mois avant celle-ci, nous vous proposerons un nouveau devis basé sur celui-ci et sur l'inflation. Dans le cas contraire, ServOnOff s'arrêtera simplement de fonctionner à minuit, le soir de sa date anniversaire.

Philippe LEANDRI  
Maire de Grans  
dûment habilité par  
Décision Municipale  
n°2025/18

Luynes  
Le 04/02/2025

Christophe Godéreaux  
Gérant de Gaia Humaine